

Le Jour, 1952
8 novembre 1952

POLITIQUE INTERIEURE : LA THEORIE ET L'EXPERIENCE

Faut-il inviter le Gouvernement à plus de prudence / Faut-il le mettre en garde contre des entreprises qui sont peut-être des aventures ?

Nous nous éloignons, il semble, de la véritable réforme qui, réserve faite de la modification de la loi électorale dans le sens de la petite liste, (c'est-à-dire de circonscriptions électorales de moins d'étendue) devrait être une réforme des moeurs et non point des institutions.

Il faut redouter la théorie et lui préférer l'expérience. L'équilibre libanais est le fruit d'une longue sagesse. On ne saurait y toucher impunément ; et les meilleures leçons que nous puissions recevoir ne sont pas celles des philosophies, mais celles du passé.

L'Assemblée au Liban est une nécessité de structure. Il faut qu'elle soit assez nombreuse et étoffée pour pouvoir remplir sa mission. La représentation confessionnelle statutaire qui est la garantie des minorités libanaises associées suppose un nombre suffisant d'éléments faute de quoi on ne pourrait plus gouverner.

Les réalités de ce pays sont telles qu'un Sénat avec le même équilibre confessionnel que la Chambre ne peut être qu'un double emploi. Ce qu'on craint, en effet, ce n'est pas que la Chambre fasse des lois excessives, c'est qu'elle ne travaille pas. Ce n'est pas une seconde Chambre qui remédiera à cela. Et ce serait un tort de prendre pour des nouveautés des choses vieilles de trente ans, qu'on a eu le loisir de considérer sous tous leurs aspects. De plus, un Sénat **nommé** ayant les mêmes pouvoirs qu'une Chambre **élue** provoquerait rapidement une crise de régime. Si le droit constitutionnel libanais était enseigné plus abondamment chez nous, on se hasarderait moins sur le terrain des innovations sans avenir.

Ce n'est pas une deuxième Chambre qui manque ici. Si on en fait l'expérience on s'en rendra compte. C'est la conscience professionnelle qui porte chacun à faire son devoir à commencer par les représentants du peuple.

Le Sénat de 1926, supprimé un an après parce qu'il empêchait le fonctionnement normal de l'appareil gouvernemental, conduisit ce pays à l'aberration des « députés » nommés. Les sénateurs alors ne consentirent à leur mort qu'au prix de leur résurrection dans l'autre Assemblée. **C'est que les erreurs de jugement se paient, et un excès en engendre toujours un autre.**

La prudence qu'on demande au Gouvernement ne se limite pas aux questions de principe. Ce sont les faits qui la recommandent et l'imposent. **A l'intérieur de ce pays, on a le spectacle d'une anarchie dans les idées qui menace les positions traditionnelles. POLITIQUEMENT ON NE PEUT PAS FAIRE DU LIBAN UN LABORATOIRE. On ne peut pas tenter d'y appliquer des plans révolutionnaires sans tout ébranler.**

Congénitalement, le Liban est un compromis dont le fondement même est le respect des croyances, des coutumes, des traditions. Le Liban dont l'émigration et l'immigration éclairent et modifient insensiblement le visage n'est pas autre chose au fond que la République-refuge ou les procédés totalitaires, les audaces structurales, les secousses en profondeur doivent être tenus pour des folies.

ICI LA MARCHE DU PROGRES NE VISE PAS UNE COMMUNAUTE HUMAINE, MAIS DES COMMUNAUTES, AVEC, CHACUNE, SON ASCENDANCE HISTORIQUE, SON STATUT PERSONNEL, SA HIERARCHIE, SES PARTICULARITES, SES DOGMES, SA LITURGIE, SA PHILOSOPHIE ELEMENTAIRE OU SAVANTE.

Un pays comme celui-là on ne lui impose pas socialement, « à l'américaine », les lois de la « grande série » sans le détruire.

Or, des propagandes se font ici qui sont aussi redoutables qu'illusoires. Elles pèsent sur ce pays comme un ciel orageux. Elles se répandent sans contrepartie ni contrôle, sans que le Gouvernement s'en émeuve ; ou du moins ne s'en émeut-il pas de façon visible. Nous sommes encore dans cette sorte d'euphorie qui se nourrit de rêves et de chimères ; l'économie elle-même en paraît pénétrée.

C'est sur tout cela que nous appelons l'attention et la vigilance, en nous souvenant, non sans appréhension, que quelques personnes seulement, à ce tournant périlleux, portent la responsabilité de l'Etat.